




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-376**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183034-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : EXONÉRATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin d'accompagner au mieux les commerçants, artisans et occupants du domaine public, nous avons décidé de les exonérer de la manière suivante :

- Par délibération n° DL 2020-46 du 18/05/2020, nous avons décidé d'exonérer l'ensemble des occupants du domaine public des redevances et droits de places pour les mois de mars à juin inclus.
- Par délibération n° DL 2020-75 du 24/07/2020, nous avons prolongé l'exonération des redevances rattachées aux terrasses pour les mois de juillet et août 2020.

Aujourd'hui, je vous propose de prolonger ces exonérations de la manière suivante :

Pour les mois de novembre et décembre 2020, concernant :

- les bars et restaurants facturés au titre du ROLE d'occupation du domaine public soit 81 350 € de recette mensuelle soit -162 700 € pour les 2 mois

Pour le mois de novembre 2020, concernant :

- les autres commerces facturés au titre du ROLE d'occupation du domaine public soit – 34 304 €
- les commerçants non sédentaires titulaires sur les marchés non alimentaires qui ont dû fermer soit – 54 518 €
- le petit train touristique qui a cessé de fonctionner durant cette période soit - 333,40 €

- le manège carrousel permanent installé sur la Place Jeanne d'Arc soit -833,50 €

A titre exceptionnel et pour accompagner la reprise des marchés, la Ville a décidé de prolonger les horaires des marchés jusqu'à 18h00 au lieu de 14h00 les samedis 5 ; 12 et 19 décembre 2020 pour les marchés textile, brocante et artisanat et le jeudi 24 décembre jusqu'à 17h00 pour les marchés alimentaires des places Comtale et Richelme. Je vous propose, compte tenu du contexte, de ne pas faire procéder à l'encaissement des droits de place supplémentaires pour ces après-midi.

Ainsi, au titre de l'année 2020 et en application des délibérations susvisés, les bars, cafés et restaurants bénéficieront d'une exonération de leurs redevances sur une période totale de 8 mois et les autres commerces sur une période totale de 5 mois afin de poursuivre l'aide à la relance de ces secteurs fortement impactés par la COVID-19.

L'exonération de redevance d'occupation du domaine public ainsi consentie par la présente délibération s'élèvera à : **252 688,90 €** décomposés comme suit (162 700 € + 34 304 € + 54 518 € + 333,40 € + 833,50 €)

Au total pour l'année 2020, la Ville aura consenti au titre des redevances domaniales un montant total de : **1 643 156,50 €**

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation du domaine public et des droits de places pour les mois de novembre et décembre 2020 concernant les commerces et modalités susvisés.

DL.2020-376 - EXONÉRATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE POUR LES MOIS
DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

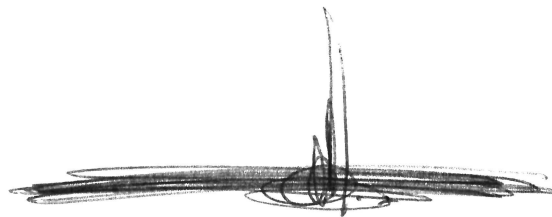
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»